

Conditions générales

Ces conditions générales s'appliquent aux formations (Filière journalisme et Communication responsable) données ou organisées par la Fondation du Centre de Formation au Journalisme et aux Médias (CFJM), avec siège à Lausanne.

1. Tarifs

Tous les prix sont exprimés en francs suisses. Le CFJM se réserve le droit de procéder à des modifications de ses tarifs en tout temps et sans préavis.

2. Inscription et conclusion du contrat de formation

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dette, selon l'art. 82 LP. Si l'inscription est faite sous un format électronique, le bulletin d'inscription ne doit pas être signé et il constitue également une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82. Dans ce cas précis, cela signifie que le-la participant-e accepte également les conditions générales. L'inscription est valable pour l'intégralité de la formation. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de la finance de cours effectué dans le délai imparti). Les participant-e-s suivant la totalité de la formation ont priorité sur les participant-e-s ne suivant la formation que partiellement.

3. Limitation de la responsabilité du CFJM

- a. La relation contractuelle entre le CFJM et les participant-e-s fait naître une obligation de moyen à l'exclusion de toute obligation de résultat.
- b. Aucune responsabilité ne pourra être imputée au CFJM en cas de défaillance technique du matériel de formation.
- c. Malgré la grande attention qu'il porte à la justesse des informations diffusées lors de ses formations et sur ses sites, le CFJM ne peut être tenu responsable quant à la fidélité, l'exactitude, l'actualité, la fiabilité et l'intégralité de ces informations.
- d. Le CFJM n'assume aucune responsabilité en cas de vol, dégât ou perte d'objet personnel et/ou professionnel appartenant à des participant-e-s et/ou des formateurs-trices à l'occasion des formations dispensées dans les locaux du CFJM.

4. Organisation des formations

Le CFJM se réserve le droit :

- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations ;
- de décaler ou d'annuler une session ou une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participant·e·s est insuffisant, ou en cas de force majeure ;
- de regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement des formations ;
- de modifier l'horaire, le jour et les dates du planning de formation ;
- d'adapter le modèle de formation proposé, soit de remplacer la formation en présentiel par une formation en visioconférence, ou hybride ;
- en cas d'empêchement du formateur ou de la formatrice prévu·e, le CFJM procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. Le CFJM informera les participant·e·s par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible.

5. Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à une formation ou à un séminaire, les participant·e·s approuvent l'utilisation de leurs données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par le CFJM. Il est accepté également que les données personnelles soient utilisées par le CFJM à des fins organisationnelles et de promotion de ses formations. Elles ne sont cependant jamais transmises à des tiers extérieurs du CFJM sauf sous une forme anonymisée. Chaque participant·e peut demander en tout temps de ne plus recevoir de publications de la part du CFJM.

Les données personnelles peuvent être effacées sur demande des participant·e·s à l'issue de la formation.

6. Confidentialité

Les échanges entre participant·e·s sont confidentiels. Chaque participant·e est rendu·e attentif·ve à son devoir de confidentialité envers les autres membres du groupe.

Le·la formateur·rice observe également une stricte confidentialité concernant les informations obtenues dans le cadre des formations au sujet des participant·e·s, leur employeur, leurs clients ou le CFJM.

7. Propriété intellectuelle

Le CFJM et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participant·e·s dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit du CFJM. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo n'entrant pas dans le cadre usuel d'une formation, dans le cadre des cours ou plus généralement dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite et préalable du CFJM.

8. Modalités de paiement

L'écolage de la formation doit être réglé selon le délai de paiement figurant sur la facture. L'écolage total de la formation est à payer dans un délai de 30 jours après la date de facturation.

Pour les journalistes, le CFJM facturera CHF 100.- de frais administratifs en cas de non-participation à une formation.

Pour les apprenant·e·s non journalistes, le CFJM facturera CHF 200.- de frais administratifs pour tout échelonnement de paiement ou en cas de non-respect des modalités de paiement dans les délais impartis.

Le CFJM facturera séparément les éventuels frais de rappels et se réserve le droit de ne délivrer ni attestation de suivi de cours ni certificat jusqu'au règlement intégral du paiement ou du litige.

9. Annulation d'inscription du·de la participant·e

Tout désistement avant le début de la formation doit être porté à la connaissance du CFJM par écrit.

En cas de désistement 30 à 15 jours avant le début de la formation, des frais administratifs de CHF 200.- seront facturés.

En cas de désistement 15 à 5 jours avant le début de la formation, 50% du montant total de la formation sera facturé.

Si le désistement intervient moins de 5 jours avant le début de la formation, le montant total de l'écolage est exigé et aucun remboursement n'est accordé. Le·la participant·e peut demander un crédit de formation non transmissible valable 12 mois.

10. Interruption ou report de formation

En cas d'interruption définitive ou de report du suivi de sa formation sur une session ultérieure, le-la participant-e peut demander un crédit de formation non transmissible valable 12 mois.

11. Absences

Les absences totales ou partielles à une formation, qu'elles qu'en soient la nature, ne peuvent pas être récupérées et ne donnent droit à aucun remboursement du prix du cours sans pièce justificative.

12. Attestation de formation

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée par le CFJM aux participant-e-s ayant suivi au minimum 80% des cours. L'entier de l'écolage doit être réglé.

13. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne.